

# Conseil municipal du 12 octobre 2023

## Procès-verbal

Monsieur le maire fait l'appel.  
Le quorum est atteint.  
Monsieur Yann Miribel est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

#### **Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

Décision 2023-17 : Modification n°1 – MO restauration de la Tour de la Jalousie

Décision 2023-18 : Remboursement de l'acompte versé pour la réservation de la salle municipale de la Catonnière

Décision 2023-19 : Etude géotechnique – Renaturation de la cour de l'Ecole publique

#### **Fonctionnement des Institutions :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2023

#### **Finances :**

2. Participation communale au conservatoire de musique de Rive de Gier
3. Décision modificative n°4
4. Tarifs de la crèche pour l'année 2023
5. Admission en non-valeur

#### **Personnel :**

6. Modification de la quotité horaire de l'agent polyvalent à la crèche et au périscolaire (25,30 h à 33,41 h)
7. Toilettage du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, de brigadier-chef principal et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
8. Création d'un poste d'adjoint technique (10 heures)
9. Recours à des agent contractuels pour accroissement temporaire d'activité (commune)
10. Médailles du travail - Gratification

#### **Divers :**

11. Renouvellement de la convention avec la SPA

#### **Questions diverses :**

- Projet *Les Cours* : Avenir de la salle communale et projet alternatif
- Projet *Aménagement de la place du 8 mai 1945* – Suite de la réunion publique du 21 septembre 2023
- Avancement de la restauration de la Tour de la Jalousie
- Dépeillement de la fibre optique sur la commune

-----

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 14

Vote par procuration : 4

Nombre de conseillers votant : 18

Le 12 octobre 2023, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué le 05 octobre 2023, s'est réuni salle du conseil municipal, 1 route de la Tour, 42800 Saint Martin la Plaine, sous la présidence de Monsieur Martial FAUCHET, maire.

**En présence de :** Martial FAUCHET, Françoise LAFAY-FECHNER, Sylvie BONJOUR, Jean-Georges LAURENT, Janine RUAS, Gislène GAY, Lucie BERNARDI, Thierry WARGNIES, Jean-Luc DUTARTE, Nadine MEYRIEUX, Vincent TRIOULEYRE, Loïc ARNAL, Yann MIRIBEL, Stéphanie PROIA-BAGOT.

#### **Pouvoirs :**

Claude CHIRAT donne pouvoir à Jean-Georges LAURENT

Sébastien MEILLER donne pouvoir à Martial Fauchet

Dominique DUBOS donne pouvoir à Lucie Bernardi  
Maxime MARTIN donne pouvoir à Françoise Lafay-Fechner

**Absents excusés** : Priscilla BRIAND

**Absents non excusés** : Benoit GUILHON, Alain TROUILLAS, Delphine DERAND, Jean-Michel DEMORE, Céline CARLE-CHENE, Cyril BALTHAZARD

**Secrétaire de séance** : Yann MIRIBEL

Monsieur le maire annonce la démission de madame Céline PERRET.

## **FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS :**

### **Question 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2023** **Rapporteur : Martial FAUCHET, maire**

**Rappel** : Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal est rédigé par le secrétaire nommé par le conseil municipal et **arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le secrétaire.**

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2023 (envoyé le 4 septembre 2023 par e-mail et par voie postale avec la convocation au conseil municipal pour les élus concernés).

Une demande de modification a été demandée par Madame Gisèle GAY :

Question 2 : Election d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
- Demande de modifications (page 4) : Certains membres des représentants de notre commune sont souvent absents, les membres extérieurs nous en ont fait plusieurs fois la remarque, cette nomination pour le remplacement de Sandrine aurait peut-être été l'occasion de les réinterroger sur leur désir d'adhérer à cette commission CCAS.

**Jean-Luc DUTARTE** a fait une remarque relative aux questions diverses, notamment pour la canicule.  
**Martial FAUCHET** : Pour les délibérations, il est nécessaire d'être le plus précis possible, pour les questions diverses, c'est plus délicat. Il serait bien que les conseillers nous fassent part de leurs remarques par écrit et de faire une proposition de reformulation ou de reformulation.

**Gisèle GAY** : Il serait bien que les questions diverses soient reprises dans le procès-verbal du conseil municipal.

**Jean-Luc DUTARTE** souhaite que tous les sujets débattus, y compris ceux en questions diverses, laissent une trace dans l'histoire. Je suis choqué que rien ne soit noté.

**Martial FAUCHET** indique que techniquement il est difficile de tout retranscrire.

**Jean-Georges LAURENT** : J'ai déjà été secrétaire de séance, il est difficile de tout retranscrire, il faudrait peut-être enregistrer.

**Yann MIRIBEL** : Cela demanderait des contraintes supplémentaires, si on enregistrerait l'issue il faudrait une autre réunion pour retranscrire les débats.

**Jean-Luc DUTARTE** : La canicule était à l'ordre du jour, je souhaite qu'il y ait une trace.

**Françoise LAFAY-FECHNER** : Je comprends mais techniquement il faut que plusieurs personnes prennent des notes.

**Yann MIRIBEL** : Comment faire pour ne pas faire doublon avec la personne qui prend les notes.

**Françoise LAFAY-FECHNER** : Une autre solution est que les élus se disciplinent et parlent lentement.

**Yann MIRIBEL** : J'ai peur que cela devienne austère et trop « disciplinaire ».

**Loïc ARNAL** : Ne peut-on pas tout enregistrer ?

**Martial FAUCHET** : C'est envisageable mais demande un travail encore plus important après. Aujourd'hui, la commune n'en n'a pas les moyens. C'est physiquement épuisant de prendre des notes « à la volée » pendant quatre heures. Je ne peux demander à un agent ce travail difficile.

**Janine RUAS** : Ne peut-on pas donner une trame à la personne qui prend des notes ?

**Martial FAUCHET** : C'est une difficulté technique et financière, si on rajoute une autre personne pour prendre des notes, ceci aura un impact financier.

Le rôle de secrétaire de séance n'est pas anodin. On peut éventuellement solliciter un autre agent pour une prochaine séance ou que le secrétaire de séance complète le procès-verbal.

Les questions diverses sont une partie moins formelle.

**Yann MIRIBEL** : Est-ce que l'on formalise le compte rendu des délibérations comme celui des questions diverses ?

**Sylvie BONJOUR** : Il faut voir dans quelles circonstances on intervient. Les questions diverses interviennent après trois heures de débat, tout le monde est fatigué, il faut se gendарmer et dire « je souhaite que ceci soit indiqué dans le procès-verbal ».

**Martial FAUCHET** : La proposition de Sylvie est très intéressante. Qu'en pensez-vous ?

**Jean-Luc DUTARTE** : S'il y a un débat, il doit être indiqué.

**Sylvie BONJOUR** : Je propose qu'on limite le nombre de questions diverses à deux par exemple.

**Gisèle GAY** : Il y a souvent deux ou trois intervenants majeurs lors de nos échanges sur les questions diverses. Ces personnes pourraient faire la synthèse de leur intervention qui serait reprise dans le compte-rendu. Il s'agit surtout de bien retranscrire l'esprit du débat.

**Martial FAUCHET** et **Yann MIRIBEL** proposent que pour les questions diverses chaque élu fasse une synthèse écrite de ce qu'il veut voir abordé.

**Stéphanie PROIA-BAGOT** : Est-ce que depuis le début les questions diverses sont synthétisées ?

**Martial FAUCHET** : Oui en principe. Il s'agit d'information.

**Vincent TRIOULEYRE** : Ce sont toujours les mêmes personnes qui sont secrétaire de séance. Il est facile de critiquer lorsque l'on ne l'a jamais fait. J'étais le secrétaire de la fameuse séance, j'ai pris des notes mais à la fin, c'était difficile.

**Gisèle GAY** : Un spectateur avait noté ce sujet de la canicule et en a parlé lors d'un CCAS.

**Jean-Luc DUTARTE** : Je n'ai rien contre le secrétaire de séance, ni contre la personne qui prend en note le procès-verbal. Il ne faudrait pas que dans le prochain conseil, il y ait des choses qui ne soient pas retraduites.

**Martial FAUCHET** répond qu'il attend des propositions pour un meilleur tracé des débats. Cela aura un coût.

**Françoise LAFAY-FECHNER** : Il serait bien que chaque élu apporte sa contribution comme le fait Gisèle GAY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par une voix contre de Jean-Luc DUTARTE, une abstention de Nadine MEYRIEUX et 16 voix pour,**

- Décide d'arrêter le procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2023.
- Monsieur le maire et le secrétaire signent le procès-verbal.

## **FINANCES :**

### **Question 2 : Participation communale au conservatoire de musique de Rive de Gier** **Rapporteur : Martial FAUCHET, maire**

Depuis plusieurs années, la commune participe au fonctionnement du conservatoire de musique de Rive de Gier et est sollicité pour verser une participation de 195 euros par élève, adulte ou enfant. En contrepartie, les personnes bénéficient d'un tarif préférentiel d'inscription, en fonction de leurs revenus (quotient familial).

Ainsi, les adultes bénéficient du tarif particulier applicable à Saint Martin la Plaine, sans participation financière de la commune. Celle-ci leur demande le remboursement intégral de la participation.

En revanche, pour les enfants de 0 à 18 ans, jusqu'à présent, la commune participait à hauteur de 50 %. Elle demandait donc aux familles le remboursement de 50 % de sa participation pour chaque enfant inscrit. Ainsi, dans le cadre de cette nouvelle convention, la commune demanderait le remboursement de 97.50 euros.

Ce dispositif a concerné :

Année 2014/2015 : 17 enfants, 2 adultes

Année 2015/2016 : 18 enfants, 1 adulte

Année 2016/2017 : 21 enfants, 1 adulte

Année 2017/2018 : 18 enfants, 3 adultes

Année 2018/2019 : 20 enfants, 3 adultes

Année 2019/2020 : 11 enfants, 2 adultes

Année 2020/2021 : 15 enfants, 2 adultes

Année 2021/2022 : 17 enfants, 3 adultes

Année 2022/2023 : 20 enfants, 1 adulte

Année 2023/2024 : 14 élèves

**Martial FAUCHET** : L'idée est d'encourager les enfants de Saint Martin la Plaine, par un soutien financier, à apprendre à un bon niveau, la musique. Ce système est très complexe, nous avons cet après-midi rencontré les dirigeants du conservatoire pour essayer de simplifier le système.

**Gisèle GAY** : Quel est le coefficient familial à partir duquel le conservatoire apporte une aide ?

**Martial FAUCHET** : Le conservatoire adapte ses tarifs jusqu'à 1 000 de coefficient familial.

De plus, les Saint Martinaires, adultes ou enfants, bénéficient d'un tarif spécial grâce à la convention entre la commune et la commune de Rive de Gier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir la participation communale à 97.50 euros par enfant de moins de 18 ans inscrit,
- Décide de maintenir la demande de remboursement auprès des adultes, à partir de 18 ans, à hauteur du coût du conventionnement, soit 195 euros,
- Dit que cette recette est inscrite au budget communal.

### **Question 3 : Décision modificative n°4**

**Rapporteur : Jean-Georges LAURENT, adjoint en charge des finances et du budget de la commune, de la sécurité civile et de la politique environnementale**

- Suite à l'augmentation des contributions directes en raison de l'évolution des bases d'impositions sur l'ensemble du territoire, un dégrèvement supplémentaire supporté par la collectivité est à enregistrer. Ce dégrèvement fait l'objet d'un remboursement immédiat par l'Etat.

De ce fait, une dépense d'un montant de 3 574.00 euros se doit d'être enregistrée au compte 7391178 « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes » chapitre 0.14, ainsi qu'une recette au compte 73111 « impôts directs locaux » d'un montant de 3 574.00 euros.

- Il a été constaté par les services techniques, la vétusté de la porte d'entrée du gymnase (porte non isolée, dysfonctionnement de la serrure). De plus, très souvent les utilisateurs (associations et écoles) oublient de fermer la porte et d'éteindre les éclairages. Il est proposé au conseil municipal de la remplacer par une porte sécurisée avec badges nominatifs. Un devis a été établi, il s'élève à 13 320.00 TTC.

Les utilisateurs auront un ou plusieurs badges numérotés. Ceci permettra de responsabiliser les usagers et sécuriser les bâtiments communaux.

Faute de crédit d'investissement sur l'opération Gymnase, il est nécessaire de réaliser un virement de crédit à l'opération 74 – Gymnase d'un montant de 13 500.00 euros et de diminuer en conséquence le compte 0.20 propre aux dépenses imprévues de 13 500.00 euros.

Le montant restant au compte des dépenses imprévues sera de 16 740.00 euros.

Il est proposé, au conseil municipal, la décision modificative n°4 suivante :

42259 Code INSEE	SAINT-MARTIN LA PLAINE BUDGET COMMUNAL	DM n°4 2023
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-7391178-020 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0,00 €	3 574,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111-020 : impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 574,00 €
<b>TOTAL R 73 : impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 574,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 574,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2135-74-411 : Gymnase	0,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 574,00 €</b>		<b>3 574,00 €</b>

Martial FAUCHET précise que de nombreuses personnes possédaient les clés de la porte du gymnase, il a donc été installé un système de fermeture à badges. Ces badges seront programmés en fonction de l'utilisateur. Si le badge est perdu, il peut être désactivé contrairement à une clé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Décide d'approuver la décision modificative n°4 ci-dessus.

**Question 4 : Tarifs de la crèche pour l'année 2023**

**Rapporteur : Françoise LAFAY-FECHNER, adjointe en charge des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse**

Suite à une demande de la trésorerie principale, la commune doit prendre une délibération indiquant les tarifs appliqués par la crèche municipale. La crèche applique les tarifs demandés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. En effet, l'application de ces tarifs permet à la commune d'obtenir une participation de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Prestation de Service Unique - PSU). Les couches et les repas sont fournis aux enfants et compris dans ce prix.

Conformément à la Caisse Nationale des Allocations Familiales, le taux de participation familial est établi pour exemple pour l'année 2023.

**Barème CNAF applicable du 01/01 au 31/12/2023  
Pour l'Accueil Collectif et Micro-Crèches**

FAMILLE DE :	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 à 7 Enfants	A partir de 8 Enfants
Taux à l'heure	Revenu mensuel x 0,0619%	Revenu mensuel x 0,0516%	Revenu mensuel x 0,0413%	Revenu mensuel x 0,0310%	Revenu mensuel x 0,0206%
<b>Participations familiales</b>					
<b>Plancher : 754,16 €</b>	0,47 €	0,39 €	0,31 €	0,23 €	0,16 €
<b>Plafond : 6 000 €</b>	3,71 €	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24 €

Etant donné que les tarifs pour les accueils collectifs et micro-crèches sont fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la commune ne déroge pas à leur application sauf si de nouvelles prérogatives venaient à être mise en place.

De plus, les modalités de la participation financière des familles sont précisées dans le règlement de fonctionnement de la crèche pris sous forme d'arrêté.

**Jean-Luc DUTARTE** : Quel est le revenu pris en compte ?

**Françoise LAFAY-FECHNER** : C'est le revenu de la cellule familiale, monoparentale ou couple de parent. Nous sommes très surveillés par la CAF.

**Thierry WARGNIES** : Y a-t-il à Saint Martin la Plaine des familles avec plus de 8 enfants ?

**Françoise LAFAY-FECHNER** : Je ne connais pas la typologie des familles de Saint Martin la Plaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer chaque année, la tarification familiale de l'établissement « crèche P'tits Martins » conformément au barème national régi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

**Question 5 : Admission en non-valeur**

**Rapporteur : Jean-Georges LAURENT, adjoint en charge des finances et du budget de la commune, de la sécurité civile et de la politique environnementale**

Il est proposé au conseil municipal d'accepter en non-valeur la somme de 31.48 euros correspondant à aux impayés suivants :

- 8.78 euros de caution pour le logement située 7 chemin du caillou blanc,
- 22.70 euros de repas au restaurant scolaire.

Pour l'ensemble de ces titres, les poursuites se sont révélées infructueuses et les montants restants dus ne permettent pas l'engagement de mesures coercitives supplémentaires.

**Janine RUAS** : Ceci concerne-t-il plusieurs familles ?

**Martial FAUCHET** : Une famille pour les 8,78 et une famille pour les 22,70.

Aujourd'hui, les services suivent au plus près les impayés et il y en a de moins en moins.

**Loïc ARNAL** : Il est coûteux de passer en délibération des sommes aussi minimes. Ceci coûte plus cher en administratif.

**Martial FAUCHET** : Nous devons le faire, c'est la loi. Ceci pourrait être géré par les services mais pour une raison de démocratie, ceci est délibéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'admission en non-valeur la somme de 31.48 euros.

## **PERSONNEL :**

### **Question 6 : Modification de la quotité horaire de l'agent polyvalent à la crèche et au périscolaire (25,30 heures à 33,41 heures)**

**Rapporteur : Martial FAUCHET, maire**

Par délibération n°11 du 28 juin 2023, le conseil municipal a créé un poste d'agent polyvalent à la crèche et au périscolaire de 25,30 centièmes soit 25 heures 18 minutes.

Monsieur le maire rappelle que cet emploi a été créé pour satisfaire le nouveau fonctionnement de la crèche et de permettre également un fonctionnement plus serein du restaurant scolaire

Lors de l'entretien d'embauche de plusieurs candidats, tous les candidats reçus souhaitaient un temps complet.

Vu la difficulté à recruter du personnel, il a été recherché une solution pour augmenter le temps d'un agent sans augmenter la charge de la commune.

Une solution a été trouvée en sécurisant l'intervention de l'agent sur le temps du périscolaire le matin.

La durée du temps de travail pourrait être portée à 33,41 centièmes soit 33 heures 24 minutes.

La modification de la durée hebdomadaire du temps de travail étant inférieure à 10 %, l'avis du comité technique n'est pas requis.

Monsieur le maire propose donc de modifier la durée de temps de travail de cet emploi permanent d'adjoint d'animation et de le porter à 33,41 centièmes soit 33 heures 24 minutes hebdomadaires.

**Gisèle GAY :** Comment il peut ne pas y avoir d'augmentation de charges pour la commune alors que le nombre d'heures augmente.

**Martial FAUCHET :** Il s'agit d'une compensation entre deux services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- Décide de porter de 25,30 centièmes soit 25 heures 18 minutes à 33,41 centièmes soit 33 heures 24 minutes le temps hebdomadaire de l'agent polyvalent à la crèche et au périscolaire,
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget.

### **Question 7 : Toilettage du tableau des effectifs - Suppression des postes suivants :**

**- adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**- brigadier-chef principal**

**- adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**Rapporteur : Martial FAUCHET, maire**

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a sollicité l'avis du comité social territorial réuni le 21 septembre 2023 pour un toilettage du tableau des effectifs de la commune de la manière suivante :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Suppression d'un poste de brigadier-chef principal,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les deux premiers sont supprimés suite au départ en retraite de deux agents. Le remplacement de ces agents a été effectué sur des grades différents.

Par délibération en date du 23 février 2023, le conseil municipal a créé quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, un poste doit être supprimé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- Décide de supprimer les trois postes ci-dessus.

## **Question 8 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial (10 heures)**

**Rapporteur : Martial FAUCHET, maire**

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Considérant l'avis du comité social territorial en date du 21 septembre 2023.

Suite au départ d'un des agents (pour suivre son conjoint) qui assurait l'entretien de l'école élémentaire, et faute de personnel, il a été décidé de confier l'entretien de ces locaux à une entreprise.

Le planning du deuxième agent ainsi que sa filière ont dû être revus.

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le maire propose la création d'un poste sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires. Poste d'agent d'animation au périscolaire pour qui on lui confie d'autres tâches (ménage, crèche...)

**Yann MIRIBEL** : Lui a-t-on proposé plus d'heures ?

**Martial FAUCHET** : L'agent ne souhaite pas pour le moment être titularisé sur un nombre d'heures plus important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer un poste sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaire,
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget.

## **Question 9 : Recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité**

**Rapporteur : Martial FAUCHET, maire**

Vu le code général de la fonction publique.  
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver le recours à des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les différents services de la commune.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée sur la période correspondant au besoin du service concerné.

Il devra justifier si nécessaire de la possession d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le domaine concerné par le recrutement.

La rémunération de l'agent sera calculée en référence au grade de recrutement.

Monsieur le maire précise que les personnes souhaitent de moins en moins de CDI, et de plus en plus de CDD.

Aujourd'hui, tous les maires ont des difficultés avec la Trésorerie principale. En effet, cette dernière a du mal à comprendre que les communes ont de grosses difficultés à embaucher. De moins en moins de personne souhaite être embauchée en tant que fonctionnaire ou en CDI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le recours à des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face



à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les différents services de la commune,

- Dit que les dépenses sont inscrites au budget.

### **Question 10 : Gratification pour médaille du travail**

**Rapporteur : Martial FAUCHET, maire**

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale instituée par le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié par le décret du 25 janvier 2005 et faisant l'objet d'une circulaire du 6 décembre 2006, récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements en fonction de la durée des services accomplis.

La médaille d'honneur communale est attribuée après l'envoi d'un dossier à la préfecture comportant les services effectués et l'avis de la collectivité.

La collectivité peut à cette occasion attribuer une gratification financière.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une gratification d'un montant de 180 € pour la médaille d'honneur sur les échelons suivants :

- Argent : 20 ans de service,
- Vermeil : 30 ans de service,
- Or : 35 ans de service
- Grand or : 40 ans de services.

**Gisèle GAY** : On attribue 180 euros pour toutes les médailles ?

**Stéphanie PROIA BAGOT** : Cela se cumule.

**Yann MIRIBEL** : Les agents sont-ils attachés à cette médaille ? Ne peut-on pas inclure ces sommes dans la subvention de l'amicale du personnel.

**Martial FAUCHET** : Lorsque l'agent réclame sa médaille. Il y a un dossier à remplir et ce dossier est instruit par la préfecture. Les arrêts maladie sont déduits des années.

**Janine RUAS** : L'amicale est une association du personnel et les agents ne sont pas obligés d'y adhérer, la médaille est personnelle.

**Sylvie BONJOUR** : Dans le privé, c'est la convention collective qui détermine les médailles et la gratification accordée. Certaines personnes sont très attachées à la médaille et à au montant de l'aide.

**Jean-Georges LAURENT** Dans le privé, ce sont les années de travail qui comptent.

**Martial FAUCHET** : Un décret fixe les conditions des médailles du travail. 180 euros ne vont pas déséquilibrer les finances communales et ce montant respecte l'usage et les décisions de mes prédécesseurs et vous savez que j'y suis attaché. De plus, cela profite au personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve le versement d'une gratification d'un montant de 180 euros aux agents recevant une médaille d'honneur communale,
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget.

### **Divers :**

#### **Question 11 : Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux Rapporteur : Jean-Georges LAURENT, adjoint en charge des finances et du budget de la commune, de la sécurité civile et de la politique environnementale**

L'article L211-24 et suivants du code rural imposent aux collectivités de disposer soit d'une fourrière communale, soit d'un service de fourrière établi sur une autre commune.

La Société Protectrice des Animaux peut fournir ce service à la commune qui ne dispose pas de fourrière communale et pas de lecture de puce pour identifier le propriétaire.

Par délibération du 19 octobre 2021, le conseil municipal a accepté les termes d'une convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux en vertu de laquelle la Société Protectrice des Animaux s'engage à assurer pendant l'année 2022 et 2023 la capture et la garde des animaux errants signalés par les services municipaux sur le territoire de la commune.

Aujourd'hui, la Société Protectrice des Animaux nous adresse son nouveau mémoire de convention de fourrière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Le montant de la participation est toujours de 0.80 euros par habitants, soit pour Saint Martin la Plaine :  $3\ 859 \times 0.80 = 3\ 087.20$  euros par an.

**Jean-Georges LAURENT** précise qu'il y a de nombreux animaux errants.

**Martial FAUCHET** précise que les animaux sont capturés et restent parfois en cage à l'accueil avant d'être récupérés par la SPA.

**Loïc ARNAL** : Comment les habitants savent qu'ils peuvent contacter la SPA ? Ne peut-on pas le préciser à nouveau sur le bulletin municipal.

**Martial FAUCHET** : Ils appellent l'accueil de la mairie ou l'astreinte en dehors des heures d'ouverture.

**Jean-Georges LAURENT** : Nous avons déjà trouvé une chèvre, des chats, et c'est souvent le policier municipal qui s'en occupe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte les termes du mémoire de la Société Protectrice des Animaux relatif à la convention complète signée pour un montant de 3 087.20 euros,
- Autorise le maire à signer les différents mémoires, accords ci-dessus,
- S'engage à prévoir la somme correspondante au budget 2024 et 2025.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Projet Les Cours : Avenir de la salle communale et projet alternatif

**Janine RUAS** présente le sujet. Le compte-rendu de la commission intergénérationnelle du 12 septembre 2023 sert de base à la présentation.

Il est reproduit ci-dessous :

### **COMMISSION RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE**

#### **Réunion du 12 septembre 2023**

*Présents : Martial FAUCHET. Janine RUAS. Sylvie BONJOUR. Claude CHIRAT. Gisèle GAY. Françoise LAFAY FECHNER.*

*Excusés : Céline PERRET*

*Absents : Dominique DUBOS. Lucie BERNARDI. Prescillia BRIAND. Céline CARLE CHENE*

#### **Le point sur le projet de résidence LES COURS :**

*Le 16 février lors de notre dernière commission nous nous demandions **comment faire évoluer ce projet ?***

*La partie habitat le permis de construire a été validé.*

*Toutefois l'achat du terrain par Bâtir et Loger n'est toujours pas acté. La vente est prévue le 19 octobre 2023*

*Dans les plans du projet initial on retrouve la salle commune, clé de voute de ce projet.*

*Une salle d'animations et un bureau, mis à disposition de la structure de maintien à domicile et d'une éventuelle association de bénévoles, pour les services. La salle sera **propriété de la mairie** de Saint-Martin-la-Plaine. Elle est positionnée au rez-de-chaussée du bâtiment B pour être la plus centrale possible. Sa surface sera d'environ 115 m<sup>2</sup>.*

*Le 16 février nous avons dégagé des questionnements sur l'investissement nécessaire pour l'achat de cette salle (cout estimé 200 000 euros minimum) et aussi des questions sur le fonctionnement de cette*

salle, les services à proposer

L'achat nous paraissait difficile au vu des projets déjà en cours sur cette mandature on évoquait alors une possible location au bailleur

Le coût de fonctionnement d'un espace partagé pourra-t-il être supporté par les locataires et/ou acheteurs de cette espace ?

Toutefois le projet résidence seniors avec un ancrage au cœur du village, un esprit d'habitat inclusif et de liens forts avec le tissu associatif reste un souhait fort de la commission

Nous restions donc sur un certain nombre de questions

- Le projet initial 2018 est-il encore d'actualité, par rapport aux questions posées ?
- La salle est-elle encore nécessaire ? en achat, en location ? (Coût d'achat 200 000€) ?
- Pourrons-nous rendre le service autonome financièrement, sachant que nous ne pourrons imposer un service d'animations aux locataires et/ou propriétaires ?
- Y a-t-il d'autres idées plus actuelles qui collent aux besoins 2022 ?
- Y a-t-il une mutualisation possible avec les projets de mandature (par exemple le restaurant scolaire à 50m de distance) ?

Avec en tête ces incertitudes, nous avons essayé de réfléchir à d'autres pistes tout en gardant à l'esprit l'idée de construire pour la populations senior **un habitat partagé, inséré dans la vie locale pour se loger, être aidé, vivre ensemble.**

Un habitat rendant possible le maintien à domicile le plus longtemps possible sur le territoire de st martin

La rencontre avec un autre bailleur social nous a ouvert une autre piste de travail

Le toit Forézien nouveau bailleur à st martin est intéressé par la construction de logements de type Résidence Séniors

L'actuel Château du Plantier a été envisagé comme site potentiel. Après une première visite du site le bailleur a travaillé sur des volumes pour voir la faisabilité de construction de T2 ET T3 sur le site existant

Le bailleur a présenté un projet d'habitat de 10 à 12 logements sociaux possibles

La rencontre avec le bailleur, le maire, l'adjointe aux affaires sociales et la DGS permet de dégager les grandes lignes d'un possible accord pour les deux parties

Le toit forézien fait acquisition du bâti (achat ou bail emphytéotique), il réalise les travaux  
Deux propositions 10 ou 12 logements avec ou sans l'espace RDJ (voir plan)

Une fois l'opération lancée les logements pourraient être disponibles environ deux ans après

La réservation de ces logements prioritaires seniors / ET OU HANDICAP peut être actée au moment de la construction avec la DDT dans le cadre d'une dérogation

Actuellement le Château du Plantier nécessiterait de grands travaux de rénovation pour être réhabilité, mis aux normes en terme énergétique et pour un plus large accès des étages

La proposition du TOIT FOREZIEN permettrait cette réhabilitation sans coût pour la commune

### **Impacts de ce projet sur l'occupation du château**

Définir la destination des occupants actuels négociation à faire après avis de la commission sur ce nouveau projet et du conseil municipal : CLA, JUMELAGE, etc

*Poursuivre la réflexion sur l'utilisations des espaces communs et de leur gestion*

*Faire les choix sur l'occupation des espaces*

*Ce choix implique l'abandon de l'achat d'un espace commun sur le site LES COURS ce qui est encore tout à fait possible*

*Après présentation en commission le 12 septembre 2023*

*Avis très favorable pour la poursuite de l'idée de résidence Seniors sur le site du château du plantier et abandon du projet sur les COURS*

*Réflexion à conduire par la commission sur les aménagements des espaces communs et sur leurs gestions*

*Travail sur l'impact de cette création pour les associations utilisatrice des locaux*

*Ce nouveau projet sera présenté au conseil municipal du 12 OCTOBRE 2023*

## **Débat :**

**Loïc ARNAL** : Qu'est-ce qu'un bail emphytéotique ?

**Martial FAUCHET** : C'est un bail à long terme, avec un bailleur qui rénove totalement le bâtiment et emprunte. La durée du bail est la durée de l'emprunt. La commune a déjà deux baux emphytéotiques avec deux bailleurs sociaux. Elle reste propriétaire et à l'issue de la durée du bail, la commune redevient propriétaire.

**Loïc ARNAL** : A qui est la charge de la taxe foncière ?

**Martial FAUCHET** : Nous allons nous renseigner.

Le château est communal. Je souhaite que la commune ne se sépare pas de ce bâtiment, car il fait partie du patrimoine communal. De plus, lorsque ce bâtiment a été cédé à la commune, il y avait une clause sociale. Dans ce projet, cette dernière est respectée.

Tous les extérieurs restent publics.

La rénovation c'est au minimum, deux millions d'euros.

Les personnes intéressées ont proposé un bail emphytéotique de 50 ans.

Ce projet ne remet pas en cause le projet de la médiathèque.

**Yann MIRIBEL** : Ont-ils réfléchi au parking ?

**Martial FAUCHET** : Oui, il faut 12 places de parking.

**Loïc ARNAL** : Ce projet fera-t-il augmenter notre pourcentage de logements sociaux.

Oui, cela fera 12 logements supplémentaires et 2 au projet Les Cours.

**Sylvie BONJOUR** : Ceci entrera dans le quota de nos logements sociaux. Je fais remarquer que la Préfète de Région a indiqué qu'elle pourrait interdire les PC aux communes qui préfèrent payer les amendes SRU plutôt que réaliser des logements sociaux.

**Lucie BERNARDI** : Les logements seniors sont-ils des logements sociaux ?

**Janine RUAS** : Oui, la résidence Senior permet d'entrer dans le dispositif Logements sociaux SRU.

**Yann MIRIBEL** : Dans l'idée de réhabiliter le château, la commune souhaite garder le château, le bailleur garde-t-il la structure du château ? Que devient le projet de médiathèque ?

**Martial FAUCHET** : Non, le bâtiment reste intact. La surface demandée dans le cahier des charges « Pole culture » n'incluait pas le rez-de-jardin du château. Mais le restaurant scolaire actuel pourrait être agrandi sur son côté gauche pour conserver les m<sup>2</sup> prévus pour la médiathèque.

**Jean-Georges LAURENT** : Le local actuel des chasseurs serait-il laissé au bailleur social intéressé ?

**Martial FAUCHET** : Non, seul le château est concerné.

**Janine RUAS** : L'espace vert adjacent au château deviendra public à usage de tous.

**Martial FAUCHET** : Afin que le Club Loisirs Amitié n'apprenne pas le projet après le conseil municipal, je me suis permis d'en parler à la présidente du Club, hier matin. Cette dernière ne devait rien divulguer avant que je ne vous en parle.

L'aménagement de la salle du rez-de-jardin du château pourrait être réalisée également par le bailleur intéressé. Le club loisir amitié sera pleinement associé au projet du rez-de-jardin.

**Nadine MEYRIEUX** : Je souhaite revenir au projet Les Cours. Quelle est son évolution ?

**Martial FAUCHET** : La cession du terrain devrait être signée le 19 octobre prochain. La construction devrait durer un an environ.

**Sylvie BONJOUR** : Le projet a pris du retard car le notaire s'est rendu compte que des restes des anciennes propriétés existaient notamment une copropriété dont je vous ai parlée lors de derniers conseils municipaux.

**Martial FAUCHET** : ce qui nous a séduit dans ce projet, c'est la proximité avec le centre bourg, la future médiathèque pour les futurs résidents.

**Nadine MEYRIEUX** : C'est un service attendu par la population.

**Martial FAUCHET** : L'immeuble Horizon a répondu à l'attente de certains habitants de la commune.

**Yann MIRIBEL** : Le projet est très « chouette » mais est-ce qu'un bâtiment comme celui-ci ne mériterait pas d'avoir un pouvoir d'attraction touristique pour la commune, faire venir des gens sur la commune comme un restaurant par exemple.

Sur Saint Chamond, la Maison des Chanoines fonctionne très bien sur un principe de location de murs.

**Jean-Georges LAURENT** : Le château n'est pas classé, donc un particulier pourrait faire ce qu'il veut.

**Martial FAUCHET** : A Saint Chamond, c'est la commune qui est propriétaire.

**Sylvie BONJOUR** : On a un nombre de logements sociaux à créer, on pourrait aussi signer avec une résidence de luxe, mais nous avons besoin de logements sociaux.

**Françoise LAFAY-FECHNER** : Le projet présenté reste dans la demande du leg, conserver une vocation sociale au bâtiment. Le Club Loisirs Amitié est aussi préservé. Ce projet est très favorable pour la commune, c'est une opportunité pour le garder et l'entretenir.

**Gisèle GAY** : le projet a deux avantages :

L'organisation de la salle Les Cours aurait été très difficile.

Le Château du Plantier tombe un peu en ruine et ce projet permet de concilier les deux choses. L'emplacement est propice.

**Jean-Luc DUTARTE** : Quel est le bailleur social intéressé ?

**Janine RUAS** : Le Toit Forézien.

**Vincent TRIOULEYRE** : Ceci reviendrait à l'objectif social poursuivi par la commune de tout temps.

**Loïc ARNAL** : Une activité sociale sera peut-être plus pérenne qu'une activité commerciale.

**Martial FAUCHET** : L'idée de ce soir est double et je souhaite avoir l'avis du conseil municipal :

- Abandonner le projet de salle intergénérationnelle Les Cours. Jean-Luc DUTARTE s'abstient, le reste du conseil est d'accord pour abandonner l'acquisition de la salle aux Cours.
- Continuer à explorer et préciser le projet sur Le Plantier : Tous les élus sont d'accord pour continuer à explorer le projet. La commission sera renommée et travaillera sur ce nouveau projet.

## Projet Aménagement de la place du 8 mai 1945 – Suite de la réunion publique du 21 septembre 2023

### Les travaux de la place du 8 mai 1945

**Martial FAUCHET** lit la communication ci-dessous :

Pour commencer la contrainte ...

#### **Les réseaux humides et les aspects techniques**

Les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable de la place du 8 mai 1945 sont presque centenaires.

Leur rénovation est indispensable avant que les canalisations ne soient trop endommagées ou obstruées. Le réseau d'eau potable est très entartré, nous l'avons constaté ces dernières années lors des travaux de rénovation des rues adjacentes et périphériques de la place.

Le remplacement de toutes les canalisations s'inscrit dans un programme pluri annuel pour à la fois limiter la gêne occasionnée pour les Saint Martinaires et étaler les dépenses tant le coût de ces travaux est important. Cette place est le dernier tènement du centre bourg nécessitant d'être rénové.

L'écoulement des eaux usées nécessite un changement complet car les canalisations sont partiellement bouchées et avec des fuites, en particulier à proximité de certaines maisons dans lesquelles nous avons constaté et effectué des réparations de fortune pour éliminer des fuites odorantes dans les caves. En effet, à l'époque les maisons étaient construites sur les réseaux d'eaux usées.

Par ailleurs, nous nous devons de créer, lors des rénovations de réseaux humides, un réseau séparatif destiné aux eaux de pluie, afin d'éviter la saturation de nos stations d'épuration et donc de rendre une eau propre à nos rivières. Cette « mise en séparatif » n'est pas toujours possible dans les centres de bourg anciens.

De plus ces réseaux humides sont imbriqués et enchevêtrés avec les réseaux électriques et

téléphoniques (cuivre et fibre), le gaz par endroit et l'éclairage public installés en sous-sol et sur les façades.

### **Le patrimoine mis en valeur et l'amélioration possible du cadre de vie et de l'usage de la place pour tous les Saint Martinaires.**

Au centre de cette place historique, se dresse le bâtiment numéro 1 sur le cadastre qui est aujourd'hui notre médiathèque, et qui a été à l'origine une église, une prison, la mairie.

L'origine médiévale de cette place nous amène à suspecter la présence de vestiges anciens en sous-sol que la loi nous oblige de préserver. Des sondages effectués par les services archéologiques de l'Etat seront effectués avant le début des travaux. De leurs résultats dépendront l'envergure et la durée du chantier.

Notre souhait est de conserver le platane devant la médiathèque dont les racines s'entrelacent avec les réseaux techniques décrits ci-dessus.

Bref, un sous-sol complexe, un « sac de nœuds » que nous avons l'obligation de remplacer dans sa totalité.

L'exigence de ces travaux d'envergure en sous-sol a amené vos élus à se poser la question de la rénovation de l'aménagement de surface de cette place qui n'est aujourd'hui qu'un parking mal aisé, puisque de toute façon nous devons tout « casser ».

Notre proposition, par une vision qui intègre les évolutions à venir de nos modes de vie et de la préservation de l'environnement, est de mettre en valeur le patrimoine de cette place historique, en améliorer l'usage et l'aspect et enfin apporter un peu de fraîcheur en été.

Cette place est la place historique de notre village, entourée d'un mur d'enceinte au Moyen Age dont on perçoit encore les traces, comme la voûte. Cette place fait partie du patrimoine historique de Saint-Martin, c'est une richesse de notre commune que nous devons préserver.

La solution la plus simple serait de faire à l'identique avec un enrobé noir partout et retracer les parkings à l'identique...

Mais est-ce, ce que nous souhaitons pour notre cœur de village ?

Un simple parking, d'accès peu pratique, avec des étés qui deviennent de plus en plus longs et brûlants. Ne faut-il pas envisager des solutions alternatives qui permettront de rendre cette place plus agréable, dans son apparence et dans ses usages ?

La végétaliser un peu plus pour apporter un peu de fraîcheur et de convivialité, prévoir quelques espaces aménagés de repos et de rencontre ?

Apaiser cette place où des véhicules circulent, contraints par l'espace et la pente ?

La sécuriser pour les piétons, les vélos, les familles et les enfants ?

Beaucoup de communes travaillent à l'amélioration de leur cœur de village pour qu'il soit plus agréable à vivre. Vous l'avez certainement constaté lors de vos promenades sur le territoire français.

### **La Méthode : compétence, créativité et démocratie**

Lancés dans cette réflexion et avec l'envie de réfléchir à des solutions d'avenir nous avons choisi de nous faire aider par un cabinet ligérien dont les compétences ne sont plus à démontrer et dont les réalisations concrètes nous ont séduits.

La démarche consistant à vous interroger par sondage sur vos attentes a été un élément primordial pour nous. Ce cabinet d'architectes a travaillé dans nos rues et nos ruelles et a réalisé en amont une enquête publique qui a rencontré un fort succès.

Les questions posées à la population consistaient simplement à demander aux Saint-martinaires ce qu'ils souhaitaient pour cette place .... ce qu'ils en attendaient ...

De cette étude quelques scénarii ont été proposés et retravaillés avec les élus pour prendre en compte la réalité du quotidien à Saint- Martin mais avec la volonté de se projeter dans le futur, car nous sommes repartis sans doute pour cent ans avant de nouveaux travaux.

Le souhait de l'équipe municipale, comme nous nous y sommes engagés en 2020 était de partager avec tous les Saint Martinaires les projets d'évolution majeurs de notre commune.

C'est ce que nous vous avons proposé le 21 septembre dernier à la Gare.

### **La réunion publique du 21 septembre 2023**

L'audience a été extrêmement faible malgré une large communication. Moins de 50 habitants dont de nombreux élus ont assisté à la présentation des scénarii d'évolution et à la séance d'échanges qui s'en est suivie.

Une majorité des participants étaient des riverains de cette place, qui ont été très préoccupés par la diminution sensible du nombre de places de parking public, ce que nous comprenons parfaitement.

Depuis, circule une pétition qui n'aborde que le sujet de la suppression de places de parking, occultant tous les autres aspects de ce projet et qui de plus met en avant une insécurité croissante au sein de la commune. Ce dernier argument est totalement erroné, manipulateur car le suivi très régulier effectué avec le commissariat de Saint Chamond démontre que ce n'est pas le cas et que nous vivons dans un village paisible.

Lors de la réunion nous avons informé les participants qu'un nouveau parking est prévu lors de l'aménagement de la Transmillière (centre bourg) qui devrait voir le jour dans deux ans, aménagement actuellement dans une phase administrative, qui a déjà fait l'objet de plusieurs présentations dans des bulletins municipaux passés.

Nous tous, Saint Martinaires posons-nous les questions suivantes :

Est-ce que la suppression de quelques places de parking en centre bourg est un élément suffisant pour ne pas évoluer dans un projet à moyen et à long terme d'aménagement du centre de notre village ?

Devons-nous raisonner à très court terme ou bien profitons-nous de ces travaux de grande ampleur et donc de montants d'investissement d'envergure pour nous projeter dans une vision d'avenir, pour nos enfants ?

## **Débat :**

**Stéphanie PROIA-BAGOT** : un scénario a-t-il été décidé ?

**Martial FAUCHET** : Non, pour l'instant, rien n'est arrêté, c'est le conseil municipal qui décidera.

**Gisèle GAY** : Tout cela repose sur une étude avec des entretiens, a-t-on une idée de la population qui a été consultée ?

**Martial FAUCHET** : Non, tous les gens qui passaient.

**Gisèle GAY** : Les riverains ont-ils été consulté ?

Je me suis rendue sur place et ai constaté que les places de stationnement étaient devant les garages. Le plan m'a interpellé. Il est important de bien préciser les choses.

**Martial FAUCHET** : L'idée du scénarii était de présenter une ambiance. L'erreur du cabinet a été de mettre des places de stationnement sur les devants de garages.

**Sylvie BONJOUR** : Il a été précisé plusieurs fois lors de la réunion, que les voitures étaient stationnées devant leur propre garage et cela prend de la place. Il y a ainsi une pollution visuelle, on a l'impression qu'il y a de nombreuses voitures et si chacun rentre dans son garage il y a beaucoup moins de voitures.

**Gisèle GAY** : il faut se mettre à la place des gens qui n'ont pas suivi le projet. Les plans présentés n'étaient pas représentatifs du projet.

**Sylvie BONJOUR** : Le scénarii présenté était d'indiquer une orientation générale. Des précisions seront apportées.

**Gisèle GAY** : Je pense qu'il ne fallait pas expliquer ce projet de cette façon. Il faut se mettre à la place des gens. « Se la jouer écolo bobo m'a gêné ».

**Sylvie BONJOUR** : Notre rôle est de réfléchir pour demain.

**Gisèle GAY** : Je n'ai jamais assisté à une réunion publique, mais je pensais qu'il y aurait plus de discussion. Pourquoi ne pas refaire une réunion pour affiner le projet.

**Sylvie BONJOUR** : On réfléchit pour le futur et chacun pense seulement à lui. Nous élus, sommes là pour préparer la commune pour les générations futures. On propose l'avenir et les gens regardent leur intérêt immédiat.

**Yann MIRIBEL** : Pour rebondir sur les échanges de la réunion à laquelle j'ai participé, j'ai été chagriné de la réaction sur les réseaux sociaux. Il y a de plus en plus d'individualité, on ne peut pas faire changer tout d'un coup. Il faut que l'on s'appuie sur des compétences extérieures. On sait que les températures vont augmenter, qu'il n'y aura peut-être plus de voiture, on peut porter des projets mais il faut réfléchir entre nous pour discuter avec les commerçants, les habitants...

Je pense qu'il faudra faire des compromis.

**Lucie BERNARDI** : Le côté écolo a été trop mis en avant au détriment du « pratique ».

**Jean-Georges LAURENT** : J'ai assisté à la réunion, je me suis rendu sur la place et je regrette que personne n'ait proposé quelque chose de constructif.

**Vincent TRIOULEYRE** : A-t-on une idée du nombre de voitures de riverains de la place. Et finalement, ce projet est avantageux pour les riverains puisque le soir, la place sera à disposition des riverains.

**Martial FAUCHET** : L'idée est que les riverains rentrent leur voiture dans leur garage. Aussi, le garage est utilisé comme débarras et non comme garage. Les piétons ne sont pas sécurisés.

Il y a un enjeu patrimonial sur cette place.

Pour les réseaux sociaux, il faut limiter leur impact car c'est de la manipulation pour garder quelques places de parking. Il faut se méfier des mensonges et des rumeurs.



**Loïc ARNAL** : Dans quelle mesure peut-on associer les riverains de la place à la construction du projet ?

**Sylvie BONJOUR** : Des professionnels ont été consultés, et tous les professionnels de l'évolution des centres bourgs ont la même réflexion. Pourtant, ils détiennent un vrai savoir même s'ils n'habitent pas le village. Ils ont une vision adaptée. Peu de points importants ont été abordés car les points avancés étaient très nombreux.

**Vincent TRIOULEYRE** : 77 réponses ont été apportées au projet. C'est important alors que l'on se heurte aux idées des seuls riverains qui peut-être ont également répondu aux questionnaires. Une importante communication a été réalisée sur les questionnaires, les gens auraient dû répondre au questionnaire et les 77 répondants représentent les Saint Martinaires.

**Janine RUAS** : Il faut épurer cette place du stationnement. Ceci a été dit dans notre programme électoral. Il faut faire de la pédagogie par rapport aux riverains de la place. Il faut prendre en compte leur avis sans dénaturer le projet.

**Martial FAUCHET** : Il faut vraiment élever le débat et prendre de la hauteur par rapport à notre propre environnement tout en prenant en compte l'avis des riverains et tous les Saint Martinaires. C'était l'objectif de la réunion publique.

**Stéphanie PROIA-BAGOT** : On ne doit pas juger si le riverain veut se garer dans son garage ou pas. Il faut faire preuve de plus de pédagogie.

**Sylvie BONJOUR** : Quand les permis de construire ont été accordés les garages ont été imposés afin de préserver du stationnement. Il est important que les gens respectent les autorisations qu'ils ont obtenu. Si tout le monde respecte le stationnement il y aura moins de voitures sur la place et « aérer la place ».

**Lucie BERNARDI** : Le stationnement est important notamment pour les personnes qui font leurs courses.

**Yann MIRIBEL** : On a découvert que la place Igensdorf était occupée par du covoiturage. Il faut réfléchir afin que le covoiturage soit extériorisé. Le village dispose de nombreuses places de stationnement. Les gens ont trop l'habitude de se garer au plus près de chez eux.

**Gisèle GAY** : Pédagogiquement, on a été très mauvais. Ce n'est pas 77 personnes qui vont décider de l'avenir de la commune.

**Nadine MEYRIEUX** : Les personnes présentes à la réunion ne comprenaient pas le plan car le nom des rues adjacentes n'étaient pas nommées. Ensuite, les gens se sont braqués par rapport au stationnement. Personnellement, je trouve toujours une place pour me garer. Le soir, c'est un peu plus problématique.

**Françoise LAFAY-FECHNER** : Lors de la réunion je m'attendais à un débat, il n'y a eu que des attaques. Les personnes présentes n'ont pas écouté la présentation et la présentation des badges n'a pas été prise en compte. La commune a souhaité faire de la concertation et il y a peu d'échanges et peu d'échanges constructifs.

**Stéphanie PROIA-BAGOT** : Quelles sont les futures étapes ? Y-a-t-il un calendrier ?

**Martial FAUCHET** : L'évolution vous appartient. Je ne suis que l'animateur d'une équipe. J'ai des convictions, mais ce qui prime c'est le collectif. Vous membres du conseil municipal, ce projet vous a été présenté en amont ! Vous n'avez pas réagi. Nous ne sommes pas là pour détruire l'espace public mais pour le coconstruire. Nous sommes là pour construire l'avenir. Je n'ai aucune préoccupation personnelle pour mon avenir, ce qui me préoccupe c'est l'avenir de la commune. Supprimer 10 à 15 places de parking n'est pas une révolution.

Les propriétaires autour de la place vont voir leur bien prendre de la valeur.

**Loïc ARNAL** : Il faut augmenter la concertation.

**Janine RUAS** : Pour moi, l'aspect paysager est presque acté. L'usage a besoin d'être affiné en concertation avec les usagers.

**Jean-Luc DUTARTE** : J'ai découvert le projet avec la suppression de places de parking. Un commerçant m'a interpellé, une habitante m'a alors sollicité, et je suis allée voir la place avec elle. Je lui ai dit que moi je voyais plus de places PMR. Ensuite, nous avons parlé des portes vélo. Ensuite, lorsque l'on entame une discussion, les gens fuient... On peut discuter avec la population avec plus de pédagogie peut être avec une commission dédiée.

**Martial FAUCHET** : je souhaiterais qu'un conseiller prenne le lead pour la pédagogie et la suite. Le maire ne peut pas être partout.

... **Personne ne se propose**

**Sylvie BONJOUR** : si on poursuit les discussions, comment va-t-on choisir le riverain pour représenter l'ensemble des riverains ?

**Vincent TRIOULEYRE** : Quelle est l'utilité d'aller vers les riverains puisque leur souhait est que rien ne change.



**Martial FAUCHET** : La place est pour tous et pas seulement pour les riverains.

**Yann MIRIBEL** : La bibliothèque fait aussi que cette place vit. Lorsqu'elle aura déménagé, la place va perdre de son dynamisme.

**Martial FAUCHET** : Cependant, les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont très limités. L'animation de cette place ne repose pas sur la bibliothèque.

**Loïc ARNAL** : Il faut peut-être assumer notre projet et poursuivre.

**Lucie BERNARDI** : La salle de l'ancienne mairie est bien louée ? Il faut donc conserver des places.

**Martial FAUCHET** : J'ai demandé au policier municipal de passer sur la place et verbaliser, puisque ceci a été demandé notamment par les riverains. Donc oui assumer ce projet mais avec plus de pédagogie.

**Françoise LAFAY-FECHNER** : A l'école j'ai entendu le même discours. Les parents veulent se garer devant l'école. Il s'agit peut-être d'élever le débat.

**Yann MIRIBEL** : Je suis d'accord avec Françoise, je me gare loin de l'école pour marcher 10 minutes. Mais il y a encore des gens qui ne souhaitent pas marcher, tout le monde veut un « drive ». Il faut peut-être rééduquer les gens à la marche.

**Sylvie BONJOUR** : Lors de la campagne électorale, nous avons décidé de promouvoir le vélo. Sur la place des jeunes conseillers, il a été décidé d'installer un porte vélo afin de préserver l'espace vert, devenu une canisette. La place vélo a été installée à la place de cette place de stationnement afin de maintenir un accès à l'espace vert.

Un emplacement vélo a également été installé vers le passage piéton puisqu'une récente loi impose de dégager la vue vers les passages piétons.

**Yann MIRIBEL** : Nous devrions communiquer sur ces aspects légaux.

**Martial FAUCHET** : J'ai fait ce travail récemment. Cependant, durant ¼ d'heure je me suis fait verbalement agresser suite à mon explication. C'est très difficile à vivre. Surtout, qu'au fur et à mesure tout s'aggrave et se complique : les places de stationnement, les passages piétons, les portes vélos, ... Nous tous conseillers sommes bénévoles, nous investissons notre temps, nous devons résister mais parfois c'est plus difficile.

Il faut peut-être arrondir un peu les angles mais poursuivre le projet

**Sylvie BONJOUR** : Nous ne sommes pas épaulés par tous les conseillers. Si on a des avis divergents, les gens se précipitent et s'engouffrent dans les failles.

**Loïc ARNAL** : Vous, les adjoints êtes dans l'action, l'actualité, au front, les conseillers sont peut-être plus en retrait. C'est votre quotidien et pour les conseillers loin des sujets, c'est plus difficile mais je pense que nous devons tenir bon sur ce projet favorable à la commune.

**Yann MIRIBEL** : Nous manquons peut-être parfois d'information.

**Martial FAUCHET** : Pour moi, l'important c'est le collectif.

**Sylvie BONJOUR** : Le rôle des conseillers est de temporer et d'expliquer.

### Avancement de la restauration de la Tour de la Jalousie

Monsieur le maire :

- Choix des entreprises effectué pour 5 lots sur 7. L'entreprise de maçonnerie retenue a de grandes références « bâtiments historiques ».
- Relance du marché pour deux lots
- Début des travaux fin d'année 2023 – Début 2024

### **Débat :**

**Vincent TRIOULEYRE** : Je suis surpris que l'on parle de taille de pierre, je pensais que le chantier n'en avait pas.

**Martial FAUCHET** : Si, il y a de la taille de pierres.

**Jean-Luc DUTARTE** : Le passage des riverains sera-t-il maintenu ?

**Martial FAUCHET** : Oui, l'accès actuel sera conservé et sécurisé pendant les travaux.

### Renaturation de la cour de l'école publique

**Françoise LAFAY-FECHNER** présente les dernières évolutions du projet :  
Les images sont jointes en annexe.

**Le planning** pourrait être le suivant : dépôt PC avant fin d'année pour débiter les travaux avant l'été (2 à 3 mois de travaux).

Ces images ont été retravaillées et une toiture végétalisée au préau est proposée.

## Débat :

**Jean-Luc DUTARTE** : Quelles sont les subventions ? La subvention de SEM est-elle assujettie à une baisse de la température de 3,5 ° ?

**Françoise LAFAY-FECHNER** : Non, c'est l'ADEME qui demande cela, sur la cour on ne demandera pas de subvention de l'ADEME, mais un fonds de concours de SEM de 50 % et un « Fonds vert ».

**Nadine MEYRIEUX** demande à quoi correspondent les parties en vert sur le plan ?

**Françoise LAFAY-FECHNER** : ce sont des sols perméables couplés à la végétation qui permettent une baisse de la température ressentie dans la cour.

**Sylvie BONJOUR** précise qu'un cheminement a été réalisé en béton perméable sur la commune et cela fonctionne et vieillit plutôt bien.

**Nadine MEYRIEUX** : La végétation ne prendra-t-elle pas trop de place ?

**Françoise LAFAY-FECHNER** : non car cela reste des arbres (haut) et permet d'avoir une zone calme et une zone active.

**Janine RUAS** : Y a-t-il un réaménagement de la cour haute ?

**Françoise LAFAY-FECHNER** : Le préau actuel va servir d'accès au restaurant scolaire, un accès sera créé rue Charles Meley pour sortir rue Etienne Féchet. Un aménagement ultérieur pourra être envisagé en fonction des retours des premiers travaux de la future grande cour

**Martial FAUCHET** : Les enseignants ont été consultés et sont ravis. Le projet sera présenté aux parents lors du prochain conseil d'école.

## Déploiement de la fibre optique sur la commune

**Martial FAUCHET** indique qu'il est déjà tard et propose de joindre la délibération de SAINT ETIENNE METROPOLE pour la parfaite information des élus.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00521**

**VŒU SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 109

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,  
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,  
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230928-D2023005210

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN,  
M. Julien VASSAL

#### **Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Mme  
Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS, Mme Djida  
OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE, Mme Laetitia  
VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

#### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Christophe CHALAND, M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE,  
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,  
M. Claude LIOGIER, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD,  
M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, Mme Christel PFISTER,  
Mme Clémence QUELENNEC, M. Gérard TARDY

### **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023**

#### **VŒU SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications, Mesdames les Présidentes d'Orange et de l'ARCEP.

« La convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique chez l'habitant (FTTH) signée en 2017 entre l'État, le Conseil départemental de la Loire, la Métropole de Saint-Etienne et Orange, désigné opérateur exclusif par l'Autorité de régulation des communications électroniques (l'ARCEP), pour déployer la fibre optique sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, est arrivée à son terme au 31 décembre 2022.

Depuis 2014, dans le cadre du plan France numérique, le déploiement de la fibre, confié à Orange, a démarré sur la zone AMII de la métropole stéphanoise avec comme objectif d'être terminé en 2020. L'ensemble des communes a fait la promotion de cet engagement auprès de ses concitoyens puisqu'il coïncidait parfaitement avec le calendrier du réseau d'initiative public piloté par le SIEL42 dans le cadre du SDTAN.

En 2016, sur les recommandations de l'ARCEP, nous avons signé la convention de partenariat avec Orange pour en assurer un meilleur suivi, malgré l'absence d'un calendrier précis par commune et un décalage de l'objectif final de raccorder 100% des locaux d'ici à fin 2022 (hors refus de tiers) sous peine de sanctions financières.

Conscient de l'ampleur de ce programme national, mais aussi des événements rencontrés ces dernières années (COVID19, pénurie des composants, formation des techniciens...), nous déplorons néanmoins que l'objectif n'ait pas été atteint sur la zone AMII contrairement à notre RIP (Réseau d'Initiative Publique), qui malgré ces mêmes difficultés, a rendu éligible 100% des locaux. Ce décalage nous place dans une véritable difficulté à devoir gérer une iniquité non acceptable entre nos zones rurales et urbaines et injustifiables auprès de leurs habitants.

Aujourd'hui, le déploiement tourne plus qu'au ralenti. En atteste les derniers chiffres communiqués par Orange : au 1<sup>er</sup> semestre 2023, on comptabilise un total de seulement 1756 nouveaux locaux raccordables sur nos 42

communes alors qu'on en comptabilisait 11 200 au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Le chiffre est aujourd'hui divisé par 10.

Quel est le message véhiculé alors que l'accès au Très Haut Débit par la fibre optique est devenu une nécessité avec l'explosion des usages distants dans le travail, l'éducation, la médecine, etc. La particularité de notre métropole, située dans un département où le RIP s'apprête à basculer vers le 100% fibre (zones fibrées), pourrait vous permettre d'en faire un territoire vitrine montrant la complémentarité de l'initiative publique et privée en matière de déploiement THD.

Vous nous avez indiqué, par l'intermédiaire de l'ARCEP, avoir mis en demeure Orange pour non atteinte des objectifs. Ce dernier a contesté devant le conseil d'Etat. Qu'en est-il aujourd'hui ? L'Etat va-t-il une nouvelle fois céder devant la pression des opérateurs ? On craint que oui malheureusement, en atteste votre annonce sur la réforme de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) mobile dont nous, élus, sommes fermement opposés, considérant cette imposition comme une entrave à la finalisation du déploiement de la fibre par les opérateurs sur l'ensemble du territoire. Les opérateurs doivent être rappelés à leurs engagements !

Vous avez fait une nouvelle promesse concernant la « généralisation des réseaux en fibre optique à l'horizon 2025 ». Soit 3 années de plus à attendre pour les habitants non fibrés. C'est difficilement entendable pour eux. En attendant, que prévoyez-vous ? Les élus du conseil métropolitain le répètent, cette situation n'est plus tenable pour les citoyens non raccordés sur notre zone AMII qui sont très majoritairement en zone très faible débit.

Notre métropole ainsi que l'ensemble des maires se sont énormément mobilisés pour faciliter ce déploiement (mobilisation d'un chargé de mission, nombreuses réunions publiques ou de terrain, suivi hebdomadaire des travaux, etc...) et il n'est pas concevable d'avoir consenti autant d'effort pour rester sur un travail « inachevé ».

A ce jour, les études de réseau sont terminées et il ne reste principalement que du déploiement aérien. Des actions sont donc indispensables :

- La mise en place tant attendue et annoncée du dispositif de "raccordable à la demande" sous 6 mois,
- Permettre aux maires de prioriser les zones les moins bien desservies en fixant enfin un calendrier précis,
- Élargir la zone dite "dentelle" permettant un échange de prises entre le RIP THD42 (SIEL) et la zone AMII, en bonne intelligence,
- La mise en place d'un « New Deal FttH » en imposant aux opérateurs le raccordement dans des zones difficiles d'accès comme cela a été le cas sur le déploiement du réseau mobile,
- Subventionner temporairement les solutions palliatives à la fibre (box 4G/5G, satellite) car, pour rappel, nos administrés ne sont éligibles à aucune aide financière de l'État ou de la Région puisque nous disposons d'un RIP.

Le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole réuni en séance le 28 septembre 2023,

- Considérant les engagements non tenus pris par Orange en matière de déploiement de la fibre optique sur notre métropole, notamment la promesse de terminer ce déploiement d'ici fin 2022 ;
- Considérant que malgré ces engagements, en l'année 2023, il est constaté que la fin du déploiement de la fibre optique n'est toujours pas planifiée, causant ainsi des retards préoccupants ;
- Observant avec préoccupation le silence de l'État et de l'ARCEP concernant la stratégie du plan France très haut débit, qui devait contribuer à la réalisation de cet objectif national ;

Exprime sa profonde préoccupation face aux retards accumulés et aux engagements non tenus dans le déploiement de la fibre optique par Orange dans notre métropole, ce qui nuit à la connectivité de nos citoyens et à notre compétitivité économique ;

Appelle l'État à clarifier sa position et à prendre les mesures nécessaires pour garantir la réalisation efficace du plan France très haut débit ;

Demande aux autorités compétentes de suivre de près la situation et d'assurer que les retards dans le déploiement de la fibre optique seront corrigés de manière urgente.

**Le Conseil Métropolitain adopte ce vœu à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de séance,**



**Tom PENTECOTE**

**Le Premier Vice-Président,**

**Hervé REYNAUD**



**Clôture de la séance à 23h50**

**Le maire,  
Martial FAUCHET**



**Le secrétaire de séance,  
Yann MIRIBEL**

